

CM Jacques LESUR - Marie DEVOUGES
La Capelle - 10/02/1687

(Bailliage de Ribemont, Insinuations 1686-1705 - AD 02, B 22)

"Le dixiesme febvrier 1687 apres midy pardevant le notaire royal en Vermandois demeurant a La Capelle soubsigné, Furent present en personne Jacques LESUR fils non marié d'Antoine LESUR et Marye PROISY ses pere et mere, laboureur demeurant a Englancourt, assisté d'iceux, de Pasquier PROISY son oncle maternelle, d'Armand ALLIER son beau frere, d'une part, et Marye de VOUGE fille a marier de Lauren de VOUGE et de deffuncte Marie JOLLIMAY ses pere et mere demeurant au moulin de La Capelle, assisté d'icelluy Lauren de VOUGE, de Jean, François, Antoine et Pierre de VOUGE ses freres germains meusniers demeurant a Neuf Maison et ladite Capelle, d'autre part, Disant les partyes que pour parvenir au future mariage ... a faire entre elles du consentement de leurs parens susnommés, elles se sont promises comme elle se promettent de se prendre en mariage le plustost que faire se pourra, ainsy que nostre mere Ste esglise catholicque apostollicque et romaine l'ordonnera (?) en faveur d'icelluy mariage, de la part dudit LESUR future espoux, lesdits Antoine LESUR et PROISY ses pere et mere luy ont donné en faveur dudit mariage les choses ci apres dictez ; Premierement, cincq jallois de prés en plusieurs pieces a choisir dans trente jallois apres que Pierre de VOUGE et sa future espouse auront choisy iceux prez, scituez sur le terroir et prairie d'Englancourt, Item deux jallois de terres labourables empouillés en bled croissant et gissant par racines, en deux pieces, l'une contenant sept pugnets, terroir dudit Englancourt lieudit la Ver... Pierre Quarton et un pugnet au mesme lieu, ensemble un autre pugnet y tenant avecq encore l'empouille en bled, tenant le total d'une liziere au Sieur de La PLENNOIT, d'autre a Philippe ESTARGOT (?), d'un boult a Jean GUIPIN (?), d'autre a Toussain DAVID, comme d'habiller ledit futur espoux d'habits nuptiaux suivant sa quallité avecq les bagues et joyaux pour ses espousailles, Et de la part de ladite future espouse, ledit Laurent de VOUGE son pere luy a promis comme il promet luy fournir et livrer tost apres la consommation dudit future mariage les choses ci apres desclarées ; Premier une vache, une aumaille, un cheval de poil roux aagé de trois a quatre ans, de l'habiller d'habits nuptiaux suivant sa quallité, tiens (?) et s'oblige de nourrir lesdits futurs conjointcs jusqu'au mois d'aoust prochain, Item quinze jallois de terres labourables scituez ès terroir de La Capelle et Lerzy suivant la desclaration qui en sera donné aux futurs conjointcs tost apres la celebration dudit futur mariage, dont il y a deux jallois desdites terres empouillés en bled que les futurs conjointcs despouillerons a la moisson prochaine, comme de fournir les semences d'avoine qui sera versé sur cincq jallois desdites terres, pour par les futurs conjointcs jouir, user et posséder [etc.]
Fait et passé a La Cappelle en la presence d'Antoine ALLEAUME et Antoine CARRÉ praticien(s)
[...]
Ledit Laurent de VOUGE a encore donné en faveur de mariage a sa fille future espouse pour la valleur de soixante livres de meubles meublant a prendre dans la maison ou demeure ledit de VOUGE pere, donne aussi par ces presentes un espace de maison qui sera construite dans le mois de may prochain, proche le moulin de la Haye sur une piece de terre appartenant audit de VOUGE pere, ensemble la grange escuries et la cour pour en jouir par les conjointcs
... et sur deux razieres de terres a prendre dans une plus grande piece...
... CARRÉ notaire."
Insiné à Ribemont le 13 mai 1687.